CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE DES EXAMINATEURS SPECIALISES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE – SESSION 2026

AR-CO-2026-28

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n°AR-CO-2026-03 du 13 février 2026 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 1ère classe, session 2026.

VU l'arrêté n°AR-CO-2026-17 du 20 août 2026 fixant la liste des membres du jury et la liste des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 1ère classe - session 2026

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Examinateurs spécialisés

La liste des examinateurs spécialisés des épreuves orales de l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 1ère classe - session 2026, est fixée ainsi qu'il suit :

Madame **RABOUL Geneviève**, Maire de Caux et Sauzens (11),

Madame **MARTIN Nicole**, Maire de Ricaud (11),

Monsieur **ROFES Marc**, Ingénieur territorial, Responsable du service imprimerie – Mairie de Carcassonne, Maire de Villedubert (11),

Madame **ROUGER Laurianne,** Attaché territorial, Directrice enfance et jeunesse – CDC Piège Lauragais Malepère (11),

Madame **LAGRANGE Nathalie,** Animateur principal de 1ère classe, Coordinatrice de secteur, Direction enfance et jeunesse – CIAS Carcassonne Agglo (11)

Monsieur **OULD BOUMAZA Romain**, Attaché territorial, Responsable du service Logistique et Entretien des Biens – Carcassonne Agglo (11),

Madame **CAMPOS Mylène**, Attaché territorial, Directrice vies au travail – Carcassonne Agglo (11),

Accusé de réception en préfecture
011-281100024-20261022-AR-CO-2026-28-AR
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

ARTICLE 2 : Publicité

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de l'Aude.

Carcassonne, le 22 octobre 2026

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ★ Département de l'Aude

Le Président

Marc ADIVEZE

Le président :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
011-281100024-20261022-AR-CO-2026-28-AR
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026